

BC n° MARCHE PUBLIC N° 007M16  
Aff n° lot N°2-eau de baignade  
Devis n° N° ORDRE:CS-2019-03-04

**DASS**  
**Muriel HAGEN**  
7 avenue Paul Doumer  
BP M298849 Nouméa Cedex  
Tel : 24 23 39  
muriel.hagen@gouv.nc

**Echantillon : 2019/03/E0035**

Lieu du prélèvement: Plage de tanghy Moindou  
Date de début d'analyse : 05/03/2019  
Nature de l'échantillon : Eau de baignade mer  
**Référence Client : P16026 2019-03-01**  
Température à réception : 7.5°C

Date de prélèvement : 04/03/2019 10h26  
Date de réception : 05/03/2019 08h00  
Date de fin d'analyse : 07/03/2019  
Préleveur : CS-AB CONCEPT  
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eau de baignade selon délibération calédonienne n° 23/CP du 01 Juin 2010 -Article 19-	Limite de quantification
<b>Bactériologique</b>					
Entérocoques	IDEXX certifié NF EN ISO 7899-1	<10	UFC/100mL	100	10
Escherichia coli	IDEXX certifié NF EN ISO 9308-3	231	UFC/100mL	2000	10
<b>Paramètres in situ</b>					
Température eau in situ	-	27.0	°C		
Transparence		>1	m		
Meteo		Soleil			
Etat de la mer		Calme			

**Remarques/Commentaires :**

Eau non conforme à la valeur guide mais conforme à la valeur impérative pour les e.coli :  
231 UFC/100ml au lieu de 100 UFC/100ml

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m<sup>2</sup> et 100 g/m<sup>2</sup>.

Nouméa le 07/03/2019  
Corinne CHRISTINA  
Responsable de laboratoire

